

PROTECTION DE LA FORET TROPICALE

Actuellement, il se passe beaucoup de choses à Bruxelles grâce à la conjonction de la présidence française de l'Europe et de l'arrivée en Allemagne d'un nouveau gouvernement.

D'importantes négociations se déroulent mais nous n'en avons que de rares échos à travers la presse et la télévision. A cela, plusieurs raisons : d'une part, la population française ne s'est jamais beaucoup intéressée à l'Europe, d'autre part, l'attention du public est actuellement polarisée sur le Covid et l'élection présidentielle ; enfin, il s'agit souvent de sujets très techniques auxquels le commun des mortels ne comprend pas grand-chose.

Personnellement, j'ai quelques lumières sur ce qui se passe au niveau de l'agriculture à travers une revue professionnelle que je reçois car, autrefois, j'y ai commis un certain nombre d'articles.

Les thèmes traités sont souvent très ardues et il faut bien connaître le secteur agricole pour se faire une opinion. Cependant, j'ai retenu un sujet d'actualité susceptible de vous intéresser : la lutte contre le réchauffement climatique grâce à la protection des forêts tropicales.

x x x

La forêt doit absolument être préservée car elle est un élément essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, elle absorbe 30 % des émissions de gaz à effet de serre.

Par conséquent, lorsque l'on détruit une forêt, du CO2 est remis dans l'atmosphère. C'est comme si on brûlait une mine de charbon.

Par ailleurs, la forêt procure de la nourriture, des médicaments et autres éléments de subsistance pour 1,6 milliards de personnes. Enfin, elle abrite 80 % de la biodiversité mondiale.

x x x

Or, dans les régions tropicales, la déforestation s'effectue de façon accélérée : au cours des 15 dernières années, plus de 46 millions d'hectares ont été ainsi perdus.

Pour se représenter ce phénomène, on peut dire qu'entre 1990 et 2016, la surface forestière du monde s'est réduite à raison de l'équivalent de 800 terrains de football par heure.

x x x

En quoi cela concerne-t-il directement l'Union Européenne ? Les terres défrichées servent à cultiver des denrées qui sont ensuite exportées, notamment vers l'Europe.

Selon le WWF, entre 2005 et 2017, les importations de l'Union Européenne ont provoqué la déforestation de 3,7 millions d'hectares de terres (soit 1807 millions de tonnes de CO2). En 2021, l'Union Européenne aurait été à l'origine de 16 % de la déforestation associée au commerce mondial, venant ainsi en seconde position derrière la Chine (24 %) mais avant l'Inde (9 %), les Etats-Unis (7 %) et le Japon (5%).

x x x

L'Europe va-t-elle réussir à réduire son impact sur la déforestation ? C'est le projet d'un règlement proposé par la Commission Européenne, le 17 novembre dernier, qui s'inscrit dans le cadre du Green Deal. A noter que, dès 2019, Bruxelles avait annoncé des mesures en vue de garantir qu'aucun produit vendu sur le marché européen ne serait issu de la déforestation.

Le texte proposé aujourd'hui inclut l'obligation, pour les importateurs de certains produits agricoles, de garantir que ces produits ne sont pas issus de parcelles déboisées, après le 31 décembre 2021 (en précisant la géolocalisation des parcelles sur lesquelles ils ont été produits). D'autre part, ces denrées agricoles doivent être conformes à la législation du pays de production.

La Commission souhaite mettre en place un système pour évaluer chaque pays exportateur et leur risque associé vis-à-vis de chacun des produits concernés.

Les produits agricoles retenus pour l'instant sont le soja, la viande bovine, l'huile de palme, le bois, le cacao et le café ainsi que certains produits dérivés comme le cuir, le chocolat et les meubles.

Certains pays, dont la France, demandent qu'on ajoute à cette liste le sucre de canne, le maïs, le caoutchouc et le poulet.

Par ailleurs, certains font remarquer que protéger les forêts ne suffit pas. Il faudrait aussi inclure dans la loi d'autres éco-systèmes tels les savanes et les tourbières qui font elles aussi l'objet de défrichements.

Le projet de règlement devrait être porté au Parlement et au Conseil Européen dans les prochaines semaines, en vue d'une adoption possible d'ici le second semestre 2022.

Ce projet va dans le bon sens mais, si ce règlement parvient à voir le jour, son application sera particulièrement compliquée. Elle risque en effet d'être contournée par les grands traders internationaux.

x x x

Comme vous le voyez, il se passe à Bruxelles des négociations importantes dans le domaine agricole. Il en va sûrement de même dans beaucoup d'autres secteurs mais je n'ai pas les compétences nécessaires pour m'en informer.